

22 février, Athènes.

Monsieur,

J'ai reçu aujourd'hui la note que vous avez bien voulu me faire remettre sur le procès relatif aux fragments de plomb. J'ignorais absolument qu'en 1875 un procès vous avait été intenté, et comme je n'ai été mis au courant de rien à cet égard jusqu'en 22 février 1877, je suppose naturellement que dans votre pensée cette affaire ne m'a jamais regardé. L'avocat, auquel vous avez remis une procuration et envoyé les pièces nécessaires, est venu me voir aujourd'hui. Je lui ai exprimé mon étonnement qu'il ne vous eût pas été rendu justice.

Les explications de M. Mouskianov (?)
m'ont encore très-peu éclairé.
J'ignore tous les faits relatifs à
la construction, les arrangements verbaux
et écrits pris avec M. Byal, et je crois
que le compte de liquidation n'est
pas de ma compétence. Cependant
comme de nouvelles complications
pourraient se produire, et trop
naturellement, vous m'obligerez
si vous jugez convenable de
me donner sur toute cette affaire
des renseignements précis de faits,
de dates et de personnes.

Je désirerais aussi
savoir si votre procuration
est faite dans une forme
telle qu'elle engage la direction

de l'école.

Dès que j'ai eu les premiers
renseignements sur ces faits, et - à - jour
aujourd'hui, j'en ai écrit à Mouskianov
le Ministre, lui disant le peu que
je sais et ajoutant que vous seul
aviez autorité pour le renseigner.

Le délai d'appel expirant dans
deux jours, j'étais, je me suis permis,
à titre privé, d'engager M. Mouskianov
à interjeter appel, pensant qu'un
jugement aussi peu équitable serait
reformé. Je lui ai fait remarquer
qu'en toute contestation de ce genre
l'architecte devait donner un témoignage
qui est toujours de grand poids et
j'ai insisté pour qu'il obtint l'intervention
aux débats de M. Byal qui s'est,
me dit-il, refusé jusqu'ici.

L'intérêt que peut avoir l'école
à posséder la conduite en litige
et ainsi même, car depuis plus d'un
an cette ^{conduite} ne donne pas une goutte
d'eau. Nous avons même renoncé
à payer la taxe municipale qui
la concerne.

Je regrette, Monsieur, de
vous entretenir de ces sujets, mais
j'y suis forcé, ne serait-ce que pour
rétablir les faits dans l'opinion que le
jugement du tribunal pourrait
égarer. Vous avez trop à cœur la
dignité de l'école pour ne pas
être de ce sentiment.

Recevez, après, Monsieur,
mes très sincères respects

A. Dumont/